



*Association  
Vaudoise de  
Pétanque*

# Règlement sportif du championnat vaudois des clubs

Saison 2020 - 2021

## Table des matières

<b>1. Le championnat Vaudois des clubs fait partie intégrante du championnat suisse des clubs.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Le Fair-Play .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Organisation .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Logistique .....</b>	<b>2</b>
<b>5. Tirage au sort des groupes et des rencontres .....</b>	<b>2</b>
<b>6. Formation des équipes .....</b>	<b>3</b>
<b>7. Tirage au sort des parties.....</b>	<b>3</b>
<b>8. Déroulement des rencontres .....</b>	<b>3</b>
<b>9. Attribution des points.....</b>	<b>4</b>
<b>10. Etablissement des classements.....</b>	<b>4</b>
<b>11. Programmation des rencontres .....</b>	<b>5</b>
<b>12. Ordre des tirages .....</b>	<b>5</b>
<b>13. Verre de l'amitié.....</b>	<b>6</b>
<b>14. Participants .....</b>	<b>7</b>
<b>15. Arbitre .....</b>	<b>7</b>
<b>16. Inscriptions.....</b>	<b>7</b>
<b>17. Tenue de l'équipe .....</b>	<b>7</b>
<b>18. Forfait .....</b>	<b>8</b>
<b>19. Retrait.....</b>	<b>8</b>
<b>20. Promotion / relégation.....</b>	<b>8</b>
<b>21. Lieu et date des rencontres .....</b>	<b>8</b>
<b>22. Planche des prix.....</b>	<b>8</b>
<b>23. Irrégularité .....</b>	<b>8</b>
Annexes: Feuille inscription interclubs, feuille de résultats – composition des équipes.....	9

## **1. Le championnat Vaudois des clubs fait partie intégrante du championnat suisse des clubs.**

## **2. Le Fair-Play**

Le fair-play devra être de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition

## **3. Organisation**

Il est organisé un championnat Vaudois des clubs constitué de 8 ou de 7 groupes.

Un groupe est formé de 4 équipes au minimum et de 5 équipes au maximum

## **4. Logistique**

Le responsable AVP pour les interclubs assure le bon déroulement du championnat et tient le classement.

Les résultats de chaque rencontre doivent lui être communiqués par le club hôte avant le mardi de la semaine suivante. Cela afin que le classement puisse être établi de semaine en semaine.

Les feuilles d'équipes et de résultats doivent impérativement être remplies complètement et de manière lisible. Le responsable de l'équipe recevante doit envoyer une copie des 2 feuilles à [interclubs.avp.20@gmail.com](mailto:interclubs.avp.20@gmail.com).

Si les feuilles ne sont pas correctement remplies, l'équipe recevante encourt des sanctions allant de l'avertissement à une défaite par forfait.

## **5. Tirage au sort des groupes et des rencontres**

Le comité AVP procède au tirage intégral des groupes, des huitièmes, des quarts et des demi-finales selon pt 12.

Le tirage aura lieu en général le deuxième lundi de septembre ou date définie par l'AVP.

## 6. Formation des équipes

La feuille de match peut comporter jusqu'à 9 noms (obligatoirement inscrits avant le début de la rencontre).

Elle doit être contrôlée et signée par les coaches des deux équipes avant le début des jeux.

La formation des équipes est annoncée au début de chaque tour, selon le schéma suivant par équipe :

- a) 1<sup>er</sup> tour : 6 tête-à-tête, dont au moins un tête-à-tête féminin
- b) 2<sup>e</sup> tour : 3 doublettes, dont au moins une doublette mixte
- c) 3<sup>e</sup> tour : 2 triplettes, dont au moins une triplette mixte.

Un seul changement de joueur ou de joueuse est autorisé par tour lors des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tours, à la fin d'une mène après en avoir informé l'équipe adverse.

Tout changement de joueur ou de joueuse doit être consigné sur la feuille des résultats.

Tout joueur remplacé ne peut être réintégré dans une autre équipe lors du même tour.

## 7. Tirage au sort des parties

Le tirage au sort des parties se fait à l'aveugle et tour par tour. La feuille des résultats étant pliée en deux verticalement, l'équipe recevante inscrit le nom de ses joueurs, puis transmet cette feuille couverte à l'équipe visiteuse qui la complète en s'interdisant de la retourner. Dûment remplie, la feuille est alors dépliée et les parties sont annoncées par l'équipe recevante.

## 8. Déroulement des rencontres

Chaque rencontre comprend trois tours :

- a) 1<sup>er</sup> tour : les parties en tête-à-tête opposent libres contre libres et féminine contre féminine, selon l'ordre indiqué sur la feuille des résultats.

- b) 2e tour : les parties en doublettes opposent libres contre libres et mixte contre mixte, selon l'ordre indiqué sur la feuille des résultats
- c) 3e tour : les parties en triplettes opposent libre contre libre et mixte contre mixte, selon l'ordre indiqué sur la feuille des résultats

## 9. Attribution des points

Chaque rencontre voit la répartition du total de 18 points-avantage à reporter sur la feuille des résultats :

- a) Chaque victoire en tête-à-tête compte pour un point-avantage (total du tour : 6 points-avantage)
- b) Chaque victoire en doublette compte pour deux points-avantage (total du tour : 6 points-avantage)
- c) Chaque victoire en triplette compte pour trois points-avantage (total du tour : 6 points-avantage)

Le maximum de points-avantage possible pour une équipe dans une rencontre est de 18.

Le résultat d'une rencontre attribue aux équipes opposées des points de classement de 4 à 0 selon le barème suivant :

- a) Une victoire par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 ou 13 à 5 donne 4 points à l'équipe gagnante et 0 point à l'équipe perdante
- b) Une victoire par 12 à 6, 11 à 7 ou 10 à 8 donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante
- c) Un match nul 9 à 9 donne 2 points à chacune des équipes
- d) Une défaite par 8 à 10, 7 à 11 ou 6 à 12 donne un point à l'équipe perdante et 3 points à l'équipe gagnante
- e) Une défaite par 5 à 13, 4 à 14, 3 à 15, 2 à 16, 1 à 17 ou 0 à 18 donne 0 point à l'équipe perdante et 4 points à l'équipe gagnante.

## 10. Etablissement des classements

Pour le classement final des équipes, il est pris en compte dans l'ordre:

- a) Le total des points de classement obtenus par les équipes



- b) Le total des points de classement obtenus lors des deux confrontations directes en cas d'égalité de deux équipes
- c) Le total net des points-à-écart obtenus sur l'ensemble du championnat en cas d'égalité de plus de deux équipes.

Les 16 meilleures équipes seront qualifiées pour les 8èmes de finale, pour cela on prend les deux meilleures équipes de chaque groupe et les meilleures 3èmes (si le nombre de 8 groupes n'est pas atteint).

Afin de rendre équitable les résultats, les groupes comportant plus de 4 équipes, se verront déduire les scores faits contre la dernière équipe de leur groupe pour que le nombre de parties soit identique pour tous

## 11. Programmation des rencontres

En principe il se joue le samedi toutes les 2 à 3 semaines avec début des jeux 8.30h – 9.30 h (une pause est prévue à Noël). Il est possible de jouer un soir de semaine ou le dimanche, si entente entre les deux clubs concernés.

La moitié des matchs de chaque équipe doivent être joués avant le 15 décembre, **une déduction de 3 points de classement sera faite par nombre de parties non jouées à cette date.**

La totalité des rencontres doivent être jouées avant le 3èmes dimanche de février, **passé ce délai les parties non jouées seront considérées comme forfait.**

Dans chaque groupe toutes les équipes se rencontrent en matchs aller/retour

A l'issue de ces matchs aller/retour, les deux premiers de chaque groupe sont qualifiés pour les 8èmes de finale et les meilleurs troisièmes, si le nombre de 8 groupes n'est pas atteint.

## 12. Ordre des tirages

A partir de 32 équipes et + (8 groupes) :

L'ordre des 8èmes de finale est défini de la manière suivante :

- |   |   |
|---|---|
| A) 1 <sup>er</sup> du gr 1 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 2 | E) 1 <sup>er</sup> du gr 2 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 3 |
| B) 1 <sup>er</sup> du gr 3 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 4 | F) 1 <sup>er</sup> du gr 4 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 5 |
| C) 1 <sup>er</sup> du gr 5 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 6 | G) 1 <sup>er</sup> de gr 6 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 7 |
| D) 1 <sup>er</sup> du gr 7 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 8 | H) 1 <sup>er</sup> du gr 8 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 1 |

De 28 à 31 équipes (7 groupes) :

L'ordre des 8èmes de finale est défini de la manière suivante :

- |  |   |
|--|---|
| A) 1 <sup>er</sup> du gr 1 contre le (1 <sup>er</sup> des 3 <sup>e</sup> ) | E) 1 <sup>er</sup> du gr 2 contre le (2 <sup>e</sup> des 3 <sup>e</sup> ) |
| B) 1 <sup>er</sup> du gr 3 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 4                | F) 1 <sup>er</sup> du gr 4 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 5               |
| C) 1 <sup>er</sup> du gr 5 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 6                | G) 1 <sup>er</sup> de gr 6 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 3               |
| D) 1 <sup>er</sup> du gr 7 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 1                | H) 2 <sup>e</sup> du gr 7 contre le 2 <sup>e</sup> du gr 2                |

Les vainqueurs des 8èmes de finale se rencontrent en quart de finale pour un match-aller/retour sur terrain neutre défini par le CO, l'ordre est défini de la manière suivante :

- |               |               |
|---------------|---------------|
| 1) A contre B | 3) C contre D |
| 2) E contre F | 4) G contre H |

Les quatre équipes finalistes se disputent le titre de Champion vaudois des Clubs sur terrain neutre défini par le CO, avec ½ finales et finales

- Les ½ finales ont lieu selon l'ordre suivant :  
1 contre 2 et 3 contre 4 (voir ordre des tirages)
- Les gagnants des ½ finales jouent le titre entre eux et les perdants jouent pour la 3e place
- Le classement s'effectue selon les critères suivants :  
Le plus grand nombre de points (Tête à tête = 1 pt, doublette = 2 pts, triplète = 3 pts)
- En cas d'égalité, la différence se fait sur le plus grand nombre de parties gagnées (1 rencontre comprenant 11 parties)
- Les finales se disputent sous contrôle arbitral. Les règles de la pétanque sont appliquées sous toutes leurs formes (jeu, alcool, fumée, comportement, habillement)

Le jury est composé d'un membre de chaque équipe et de l'arbitre.

### **13. Verre de l'amitié**

Il est vivement suggéré que le club recevant offre la verrée de l'amitié.

## **14. Participants**

Un club peut inscrire plusieurs équipes. Tous les licenciés du club peuvent jouer les interclubs, toutefois un joueur qui a participé à une rencontre à un niveau donné ne peut plus jouer dans une catégorie inférieure. Une dérogation à ce point est valable pour le championnat national, un joueur peut dépanner une équipe de son club qui joue le championnat national mais uniquement pour la durée d'une rencontre. S'il joue plus d'une rencontre il ne peut plus jouer en ligue régionale.

Pour la même catégorie, un joueur dont le nom apparaît sur une feuille de match au titre d'une équipe, ne peut plus faire partie d'aucune autre équipe.

Un(e) joueur(se) non licencié est autorisé par équipe, une demande de licence peut être demandée pour un ou plusieurs joueurs qui désirent participer à la compétition (ce ou ces joueurs devront prendre la licence dans le même club l'année suivante)

Un(e) joueur(se) transféré ne peut jouer les interclubs qu'à partir de la date de validation de sa nouvelle licence.

## **15. Arbitre**

Pour les ligues régionales le club recevant nomme un arbitre.

## **16. Inscriptions**

Une finance d'inscription de CHF 100.00 par équipe est demandée. Le fait de payer la finance d'inscription vaut l'acceptation du présent règlement. Le comité de l'AVP se réserve le droit de modifier la finance d'inscription le cas échéant.

## **17. Tenue de l'équipe**

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par le CO.

## 18. Forfait

Le premier forfait est pénalisé de la manière suivante :

- Les scores appliqués sont : 4 - 0, 18 - 0 et 13 - 0 à toutes les parties
- Une sanction éventuelle peut être prise par le comité d'organisation en fonction de la gravité du cas.
- En cas de récidive, l'équipe est exclue de la compétition.
- Le CO se réserve le droit de ne pas inscrire les équipes du club à la prochaine édition.

## 19. Retrait

Un club qui retire une équipe se verra infliger une amende de CHF 200.00 et prend le risque de ne pas être admise l'année suivante.

## 20. Promotion / relégation

A la fin de chaque édition, le premier de la ligue régionale peut jouer la promotion en ligue B contre les vainqueurs des 1ères ligues des autres associations.

## 21. Lieu et date des rencontres

Pour la ligue régionale, chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu et le jour où se dérouleront les rencontres à domicile **avant le 10 octobre par mail au CO.**

## 22. Planche des prix

Une rémunération est prévue à partir des 8èmes de finale, elles sont fixées par le CO, sous réserve de modifications

## 23. Irrégularité

Toute équipe qui commettrait une irrégularité à ce règlement et qui porterait préjudice à l'équité sportive ou qui délibérément prendrait part



à une irrégularité punissable se verra sanctionner d'un forfait. De plus, celle-ci perdra 3 points au classement.

Toute équipe ayant réalisé une irrégularité ne pourra prétendre à la planche de prix du point 22

**Toute réclamation ou demande de modification du règlement doit être formulée par écrit avant le tirage de la compétition à l'AVP**

Cossonay, le 10 AOUT 2020

Annexes : Feuille inscription interclubs, feuille de résultats –  
composition des équipes



# Inscription interclubs 2020-2021

Nom du Club: \* \_\_\_\_\_

Nom de l'équipe: \* \_\_\_\_\_

Capitaine de l'équipe: \* \_\_\_\_\_

E-mail du Capitaine: \* \_\_\_\_\_

Téléphone du capitaine : \* \_\_\_\_\_

## Formation de l'équipe

Nom & prénom

N° Licence (obligatoire)

Joueur 1: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 2: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 3: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 4: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 5: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 6: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 7: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 8: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 9: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 10: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 11: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 12: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 13: \_\_\_\_\_ \*

Joueur 14: \_\_\_\_\_ \*

Merci de bien vouloir remplir tout les champs surtout ceux marqués d'une asterix, je ne prendrai en compte que les feuilles dûment remplies aux points marqués d'une asterix.(\*)

**LES INSCRIPTIONS SONT A ME RENVOYER IMPERATIVEMENT AVANT LE 6 SEPTEMBRE 2020 PAR MAIL  
A L'ADRESSE SUIVANTE : (Nouvelle adresse) [interclubs.avp.20@gmail.com](mailto:interclubs.avp.20@gmail.com)**

# Association Vaudoise de Pétanque

## Championnat Vaudois des Clubs

Groupe:

Lieu:

Date:

### Composition des équipes

Club recevant:

Club visiteur:

Nom et prénom:

1	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>

Nom et prénom

1	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>

Nom et prénom du responsable d'équipe:

Nom et prénom du responsable d'équipe:

Nom et prénom de l'arbitre:

La feuille "Composition des équipes" ainsi que la feuille de résultats sont à envoyer à:

[interclubs.avp.20@gmail.com](mailto:interclubs.avp.20@gmail.com)

# Association Vaudoise de Pétanque

## Championnat Vaudois des Clubs

Groupe :

Club recevant

Club visiteur

Tête à tête 1 point par partie

**Féminin**

Nom et prénom

Score

Points

	Nom et prénom	Score	Points
1			

Libres

2			
3			
4			
5			
6			

Nom et prénom

Score

Points

	Nom et prénom	Score	Points


Doublettes 2 points par partie

**Mixtes**

1

2

R


Libres

1			
2			
R			
1			
2			
R			



Triplettes 3 points par partie

**Mixtes**

1

2

3

R


Libres

1			
2			
3			
R			



**Total points :**

**Total points :**

Point pour le classement : ( 0 à 5 points = 0 ), ( 6 à 8 points = 1 ), ( 9 points = 2 ), ( 10 à 12 = 3 ), ( 13 à 18 = 4 )

Points club recevant :

Points club visiteur :

Signature responsable club recevant

Signature responsable club visiteur

Signature de l'arbitre

Date de la rencontre